



Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Rapport d'activité 2004

Pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2004

TABLE DES MATIERES

Page

| | |
|--|----------|
| MESSAGE DU PRESIDENT LEWIS AYLES | 1 |
| 1. ACTIVITES | 2 |
| 1.1 Création de la Commission | 2 |
| 1.1.1 Détermination des membres de la Commission | 2 |
| 1.1.2 Initiatives de perfectionnement | 3 |
| 1.1.3 Administration de bureau | 3 |
| 1.2 Activités de fonctionnement de la Commission | 3 |
| 1.2.1 Première ordonnance émise au Bureau d'assurance du Canada (« BAC ») : | 3 |
| 1.2.2 Responsabilité assumée pour le suivi des dépôts de demandes non traitées par la Commission des services publics | 4 |
| 1.2.3 Gestion du processus de demande transitoire | 5 |
| 2 SOMMAIRE FINANCIER | 7 |
| 3 SOMMAIRE | 7 |

MESSAGE DU PRESIDENT LEWIS AYLES

Conformément à l'article 19.9 de la *Loi sur les assurances*, il me fait plaisir de vous soumettre un rapport d'activité pour l'année civile précédente.

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (« CANB » ou la « Commission ») a été établie par le gouvernement provincial au Nouveau-Brunswick en partie intégrante de sa réforme des assurances dans la province. Les priorités identifiées par le gouvernement consistent à améliorer l'abordabilité, l'accessibilité, l'équité, la stabilité des taux et la transparence au sein de l'industrie de l'assurance de la province.

La Commission nouvellement établie a pour but de traiter uniquement des questions d'assurance dans la province du Nouveau-Brunswick. Le mandat primaire de la Commission est d'assurer la stabilité des taux d'assurance pour les automobiles, les véhicules commerciaux et les divers véhicules de transport de personnes dans la province. La CANB a également reçu une mission d'intendance en abordant des questions telles que la stabilité des taux et la transparence dans l'industrie.

Les opérations officielles de la Commission ont débuté le 15 octobre 2004, suite au décret 2004-371 et à la proclamation officielle de la Commission le 16 septembre 2004. Pendant ses deux mois et demi d'opération en 2004 (du 15 octobre au 31 décembre 2004), la Commission s'est principalement concentrée sur son établissement et son démarrage, et à préparer à l'introduction des nouveaux produits d'assurance automobile dans la province en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2005. La Commission est fière de rendre compte de tout ce qui a été accompli durant cette courte période de temps. Le rapport ci-après détaille les activités de la Commission depuis le début de ses opérations le 15 octobre jusqu'au 31 décembre 2004. Ce rapport ne reflète aucune activité de la Commission des entreprises de service public soit avant le 15 octobre 2004, soit pendant la période du 15 octobre au 31 décembre 2004.

J'aimerais remercier les membres de la Commission et le personnel de la Commission des nombreuses heures contribuées aux opérations de la Commission.

Lewis C. Ayles
Président
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

1. ACTIVITES

Pendant les mois de démarrage de ses opérations, la Commission s'est concentrée principalement à établir ses opérations et son infrastructure d'un point de vue administratif et à se préparer pour l'introduction des nouveaux produits d'assurance automobile de la province en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

1.1 Création de la Commission

1.1.1 Détermination des membres de la Commission

La Commission se compose d'un président, d'un vice-président et de neuf membres. Les noms des personnes ainsi que leur rôle au sein de la Commission sont énumérés ci-dessous :

| Nom | Rôle |
|-----------------------|----------------|
| Lewis Ayles | Président |
| Paul D'Astous | Vice-président |
| Joanne Cowan-McGuigan | Membre |
| Kevin Duff | Membre |
| Anna Albert Guimond | Membre |
| Émilien Lebreton | Membre |
| Donald Lusby | Membre |
| Guildard Pelletier | Membre |
| Kathleen Ann Quigg | Membre |
| Richard Tingley | Membre |
| Elsie Wayne | Membre |

Chacun des présidents et membres de la Commission a été soigneusement choisi et nommé en se basant sur leurs références et leur expérience. En choisissant les membres de la Commission, il était essentiel que chaque membre ait les compétences et l'expérience dans l'industrie de l'assurance nécessaires pour s'acquitter des responsabilités identifiées dans le mandat de la Commission.

1.1.2 Initiatives de perfectionnement

Tous les membres de la Commission ont participé à un atelier de formation les 4, 5, 6 et 7 octobre 2004 à Fredericton. L'objectif de l'atelier était de s'assurer que tous les membres de la Commission soient informés sur les tendances et les questions les plus récentes relatives aux nouvelles mesures de réforme de l'assurance automobile du gouvernement. Cet atelier couvrait ce qui suit :

- Égalité des chances (y compris : types de véhicules assurés, types de clients et leurs facteurs de différenciation) ;
- Participants dans l'industrie ;
- Règles dans l'industrie ;
- Processus de tarification ; et
- Aspect financier de l'assurance

1.1.3 Administration de bureau

Pendant la période du 1^{er} octobre 2004 au 31 décembre 2004, la Commission s'est concentrée sur l'organisation de son nouveau bureau, situé au Mercantile Building (55 Union Street, Saint John). Ceci incluait l'embauche de personnel, et l'achat et l'installation de tous les meubles et équipement requis. Trois personnes additionnelles ont été également embauchées afin d'assurer le fonctionnement efficace de la Commission : un secrétaire de la Commission, un responsable des assurances, un adjoint de direction et un aide-comptable à temps partiel.

1.2 Activités de fonctionnement de la Commission

La Commission a débuté ses opérations le 1^{er} octobre 2004. Les principales activités opérationnelles de la Commission du 1^{er} octobre au 31 décembre 2004 sont décrites ci-après.

1.2.1 1.2.1 Première ordonnance émise au Bureau d'assurance du Canada (« BAC ») :

Historique

En octobre, la Commission a émis sa première ordonnance au Bureau d'assurance du Canada (« BAC »). L'ordonnance demandait que le BAC se présente à une audience générale pour quantifier l'impact des changements à l'assurance automobile concernant la police de première chance, la police sans superflu et l'indemnisation directe - dommages matériels. Le BAC a, en outre, reçu l'ordre de déterminer les changements requis au plan statistique causés par les changements de classification dus au retrait de l'âge et de l'état matrimonial qui faisaient partie intégrante des critères de tarification des polices d'assurances.

Résultat

En se fondant sur la preuve présentée par le Bureau d'assurance du Canada, la Commission est arrivée à une décision unanime relative aux pratiques acceptables pour ces nouveaux produits et nouvelles polices.

Les résultats des décisions prises au cours de l'audience ont facilité la capacité de la Commission de donner à l'industrie de l'assurance automobile des directives exhaustives concernant les nouveaux produits et les nouvelles polices. La Commission a, en outre, fourni à l'industrie des détails concernant les changements acceptables au plan statistique causés par le retrait de l'âge et de l'état matrimonial. Cette décision a été cruciale, car elle fournissait aux intervenants de l'industrie un cadre de travail à suivre pour la présentation de leurs demandes transitoires pour le 1^{er} janvier 2005. Suite à l'audience générale, la Commission a exigé que les compagnies d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick présentent leurs demandes transitoires avant le 23 novembre 2004.

1.2.2 Responsabilité assumée pour le suivi des dépôts de demandes non traitées par la Commission des services publics

La Commission a assumé la responsabilité du suivi d'un certain nombre de demandes déposées auprès de la Commission des services publics en 2004 et qui n'avaient pas encore été examinées. La Commission a tenu des études de dossiers et a émis des décisions orales à chaque compagnie. Les détails de ces demandes déposées apparaissent dans le tableau ci-dessous :

| Date | Compagnie | Changement du niveau de tarif actuel | Date d'entrée en vigueur | Par ordonnance de la Commission |
|---------------------------|--|---|---|--|
| 1 ^{er} déc. 2004 | Assurances Ascentus Ltée (Les) | -13% du niveau de tarif actuel | 1 ^{er} janv. 2005 Nouveaux contrats 1 ^{er} mars 2005 Renouvellements | Lewis Ayles président da la Commission |
| 1 ^{er} déc. 2004 | Compagnie d'Assurance Elite | -6,7% du niveau de tarif actuel | 1 ^{er} janv. 2005 Nouveaux contrats 1 ^{er} mars 2005 Renouvellements | Lewis Ayles président da la Commission |
| 1 ^{er} déc. 2004 | Scottish & York Insurance Company | -14% du niveau de tarif actuel | 1 ^{er} janv. 2005 Nouveaux contrats 1 ^{er} mars 2005 Renouvellements | Lewis Ayles président da la Commission |
| 1 ^{er} déc. 2004 | Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances | -4,1% du niveau de tarif actuel | 1 ^{er} janv. 2005 Nouveaux contrats 1 ^{er} mars 2005 Renouvellements | Lewis Ayles président da la Commission |
| 1 ^{er} déc. 2004 | Compagnie d'Assurance Traders Générale | -12,2% du niveau de tarif actuel | 1 ^{er} janv. 2005 Nouveaux contrats 1 ^{er} mars 2005 Renouvellements | Lewis Ayles président da la Commission |
| 1 ^{er} déc. 2004 | Aviva Compagnie d'Assurance | -7,3% du niveau de tarif actuel | 1 ^{er} janv. 2005 Nouveaux contrats 1 ^{er} mars 2005 Renouvellements | Lewis Ayles président da la Commission |
| 7 déc. 2004 | Compagnie d'assurance Coseco | -0,6% du niveau de tarif actuel | 1 ^{er} janv. 2005 Nouveaux contrats 1 ^{er} mars 2005 Renouvellements | Lewis Ayles président da la Commission |

| Date | Compagnie | Changement du niveau de tarif actuel | Date d'entrée en vigueur | Par ordonnance de la Commission |
|--------------|---|---|---|--|
| 7 déc. 2004 | Échelon Compagnie d'Assurances | -0,0% du niveau de tarif actuel | 1 ^{er} janv. 2005 Nouveaux contrats 1 ^{er} mars 2005 Renouvellements | Lewis Ayles président da la Commission |
| 7 déc. 2004 | Compagnie d'assurance générale RBC | -6,0% du niveau de tarif actuel | 1 ^{er} janv. 2005 Nouveaux contrats 1 ^{er} mars 2005 Renouvellements | Lewis Ayles président da la Commission |
| 7 déc. 2004 | La Personnelle Compagnie d'Assurances | -4,9% du niveau de tarif actuel | 1 ^{er} janv. 2005 Nouveaux contrats 1 ^{er} mars 2005 Renouvellements | Lewis Ayles président da la Commission |
| 10 déc. 2004 | Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada | -6,8% du niveau de tarif actuel | 1 ^{er} janv. 2005 Nouveaux contrats 1 ^{er} mars 2005 Renouvellements | Paul D'Astous, vice-président de la Commission |
| 10 déc. 2004 | La Fédération Compagnie d'Assurances | -0,0% du niveau de tarif actuel | 1 ^{er} janv. 2005 Nouveaux contrats 1 ^{er} mars 2005 Renouvellements | Lewis Ayles président da la Commission |
| 10 déc. 2004 | Pembridge Compagnie d'Assurance | -0,1% du niveau de tarif actuel | 1 ^{er} janv. 2005 Nouveaux contrats 1 ^{er} mars 2005 Renouvellements | Lewis Ayles président da la Commission |

1.2.3 Gestion du processus de demande transitoire

La Commission a exigé que les compagnies qui avaient déposé des demandes pour voitures de tourisme de fournir les tarifs pour les nouveaux produits avant le 23 novembre 2004 :

Toutes les compagnies se sont conformées à cette exigence et des études de dossiers pour les demandes déposées ont été menées en décembre 2004. La Commission a évalué les demandes déposées en se basant sur ce qui était juste et raisonnable.

La Commission a émis une décision visant à approuver les demandes transitoires de toutes les compagnies souscrivant de l'assurance automobile pour voitures de tourisme au Nouveau-Brunswick concernant la police de première chance, la police sans superflu et l'indemnisation directe - dommages matériels pour les voitures de tourisme au Nouveau-Brunswick. Ces compagnies comprenaient :

| | | |
|----------|------------------|----------------------|
| Allstate | CAA | Dominion |
| Allianz | La Citadelle | Échelon |
| Ascentus | The Co-operators | Economical |
| Aviva | COSECO | Elite |
| Axa | Cumis | Facility Association |

| | | |
|------------------|--------------------|---------------------|
| Federated | La Personnelle | Tokio Fire & Marine |
| Fédération | Perth | Traders |
| IAO | Portage Mutual | Trafalgar |
| ING | Primmum | United General |
| ING Novex | RBC | Waterloo |
| Liberté Mutuelle | Royal SunAlliance | Wawanesa |
| Lombard | Scottish and York | XL Insurance |
| Générale Lombard | Sécurité Nationale | Zenith |
| PAFCO | State Farm Plan A | Zurich |
| Pembridge | State Farm Plan B | Unifund |

Au total, la Commission a révisé 58 demandes déposées pour toutes les classifications de véhicules durant ses deux mois d'opérations en 2004.

2 SOMMAIRE FINANCIER

La CANB a été établie avec l'intention de mettre sur pied un organisme de réglementation indépendant et focalisé pour surveiller l'assurance dans la province du Nouveau-Brunswick. Pour financer son établissement initial, la Commission a reçu un prêt de 500 000 \$ du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ce prêt doit avoir été entièrement remboursé dès l'été 2005. La Commission est confiante que cet investissement aidera à apporter des améliorations substantielles au cadre réglementaire et aux mécanismes de contrôle en place pour l'industrie de l'assurance au Nouveau-Brunswick.

Un résumé non vérifié des états financiers pour la période de fonctionnement de deux mois et demie de la Commission est ci-annexé. Des états financiers vérifiés seront éventuellement fournis.

3 SOMMAIRE

La Commission a accompli un grand nombre de réalisations au cours de ses deux mois et demie d'opérations jusqu'au 31 décembre 2004. Outre le fait d'avoir réuni une équipe hautement qualifiée et d'en avoir assuré l'intégration, la Commission a déjà commencé à effectuer des changements-clés et à établir des contrôles mieux définis au sein de l'industrie.

Au nombre de ses réalisations, mentionnons :

- Établissement de la base d'infrastructure requise
- Introduction de nouveaux produits, y compris la police de première chance et la police sans superflu
- Introduction de l'indemnisation directe - dommages matériels
- Examen de 58 dépôts de demandes
- Préparation des ordonnances requises
- Communication avec les intervenants de l'industrie

La Commission envisage 2005 avec confiance et poursuivra ses efforts en vue d'atteindre son objectif de réforme de l'assurance dans la province.